EXPLICATION DE VOTE DES ÉLU-E-S DE LA CGT PEBZH

Consultation sur le traitement indemnisation dans le cadre du CSP par la plateforme SETEC
Explication de vote des élu-e-s de la CGT Pôle Emploi Bretagne

La CGT Pôle Emploi Bretagne vote CONTRE ce projet pour plusieurs raisons :

- Il consacre la déqualification inéluctable des 113 conseiller-ère-s GDD formé-e-s et opérationnel-le-s en agence sur le traitement des dossiers et demandes liées au dispositif CSP.

- Il crée un environnement professionnel susceptible de dégrader les conditions de travail des agent-e-s qui y seront affecté-e-s du fait du dimensionnement choisi (4 conseiller-ère-s uniquement !) notamment au regard de la gestion des congés, de l'absentéisme éventuel, des parcours de formation variables d'un-e conseiller-ère à l'autre et de la charge de travail qui sera induite par la mise en place d'un-e conseiller-ère référent-e GDD CSP par département dans ce contexte.

- Il éloigne un peu plus les adhérent-e-s CSP des interlocuteur-trice-s susceptibles de leur répondre sur les questions liées à l'indemnisation.

- Il fait peser une responsabilité et une charge de travail excessives sur un nombre d'agent-e-s restreint au regard de la mise en place de portefeuilles dédiés dans le cadre du CRI.

- Il ne prévoit pas un encadrement technique spécifique (Référent Métier dédié) afin de garantir la formation et la montée en qualification des agent-e-s affecté-e-s à cette équipe CSP.

Pour ces raisons, la CGT Pôle Emploi Bretagne demande :

- a minima le doublement des effectifs de l'équipe CSP avec un-e Référent-e Métier soit 8 + 1 conseiller-ère-s GDD afin de sécuriser le processus de prise en charge du volet indemnisation du dispositif CSP,
- de garantir de bonnes conditions de travail, une continuité de service même en cas d'imprévus ou de congés
- et enfin de permettre à ces agent-e-s formé-e-s sur l'indemnisation de venir en aide aux agences en difficultés sur certains traitements GDD dans le cadre de la mutualisation régionale lors des périodes creuses.

La CGT Pôle Emploi Bretagne demande que les agent-e-s recruté-e-s pour faire partie de l'équipe CSP bénéficient de l'ensemble du parcours de formation des conseiller-ère-s GDD et soient positionné-e-s au Niveau C Echelon 3 de la classification au minimum au terme de ce parcours et de leur validation.